

## Compte- rendu du conseil municipal du jeudi 15 octobre 2020

Le Conseil municipal au complet s'est réuni ce jour à 20 h 30 en session ordinaire.  
Tous les chapitres de l'ordre du jour ont été traités successivement :

**Rythmes scolaires** : comme chaque année, nous devons avertir l'administration de notre choix pour la future rentrée scolaire (2021 en l'occurrence). Le bien-fondé de la semaine à quatre jours et demi reste à débattre, mais le tour de table fait ressortir plusieurs inconvénients : du fait que nous sommes quasiment la dernière commune du secteur à la pratiquer, nous sommes en décalage avec les autres, ce qui complique pour les enfants leurs inscriptions aux activités extrascolaires, toutes organisées en fonction de la semaine à 4 jours. Après débat, il est décidé d'adhérer désormais à la semaine de 4 jours par 14 voix contre une.

**Effectifs du personnel périscolaire** : Le choix ci-dessus aura bien sûr une incidence sur nos effectifs, déjà impactés par deux autres paramètres : les effets de la crise sanitaire - nous contraignant à deux heures de ménage supplémentaires chaque jour d'école - et les prochains départs en retraite d'Odile Clair début décembre, puis de Chantal Portailier au printemps 2021. Pour le premier point nous avons déjà procédé à l'embauche de Maryse Lafarge qui donne entière satisfaction. Pour le second nous projetons l'embauche d'une personne polyvalente, en CDD jusqu'au mois de mai dans un premier temps, et qui serait d'accord pour suivre ensuite les formations de BAFA et de BAFD, indispensables pour le remplacement d'Odile, et postuler, cette fois dans le cadre d'un CDI, à l'offre d'emploi que nous proposerons alors. Dans l'intervalle, Catherine Rigaud, titulaire d'un BAFA, bénéficiera d'une dérogation pour assurer l'intérim. Le conseil donne son accord sans réserve.

**Acquisition d'une faucheuse-débrousaillieuse** : Le matériel dont nous disposons est à bout de souffle, et nous devons pourvoir à son remplacement. Une autre option serait de laisser les travaux correspondant à Loire-Forez (6 000 €/an pour les seules routes goudronnées) et de sous-traiter les chemins, mais en perdant du coup la maîtrise des délais d'intervention. Nous avons actuellement 3 devis de matériels dans une fourchette de 12 500 à 18 900 € pour une durée d'utilisation prévue d'environ 20 ans. Le conseil donne son accord pour mener ce projet à bien.

**Admission en non-valeur** : Nous avons eu à faire l'an dernier à un locataire indélicat qui est parti avec 3 mois de loyers impayés. Tous les recours s'étant avérés infructueux, et la personne déclarée en état de surendettement, la créance (1 170 €) devient irrécouvrable. Nous sommes dans l'obligation de la déclarer en non-valeur. Pas d'opposition.

**Renouvellement de notre adhésion pour la compétence « SAGE »** : Il s'agit de la branche conseil fournie par le SIEL en matière de consommation d'énergie, en particulier chauffage. Le coût annuel en est de 558 €. Elle est acceptée à l'unanimité.

**Renouvellement de notre adhésion pour la compétence « Eclairage Public »** : Le coût annuel est ici de 41,73 € par lampe. Elle est aussi acceptée à l'unanimité.

**Réhabilitation du bâtiment de la mairie** : Un nouvel élément est intervenu depuis le dernier conseil du mois d'août, à savoir que, dans le cadre du programme de relance économique suite à la crise sanitaire, une seule demande de subvention pourra être déposée pour l'ensemble des travaux. Nous avons donc dû faire appel à une architecte pour présenter un dossier complet. Le choix de cette dernière a dû être fait dans l'urgence, après consultation des membres de la commission bâtiment et des adjoints. Nous avons eu l'occasion d'apprécier ses services par le passé. Le coût global de ses prestations, (7,9 % + 1,6 % pour l'économiste + 1,5 % pour le technicien des fluides) pour un total de 11 880 €, est très raisonnable. Après un débat animé, cette dépense est acceptée à l'unanimité moins une abstention.

**Ombrière** : Les travaux ont commencé par le coulage des socles des piliers et le creusement de la tranchée.

**Antenne Free** : Deux projets sont à l'étude sur Marcoux, un sur la route de Gouterelle et l'autre à proximité du local de la chasse au-dessus de la Salle des Fêtes. Le coût de raccordement au réseau électrique semble prohibitif pour le premier, mais aucune décision n'a encore été prise par Free.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures